

## LE PROJET D'ETABLISSEMENT DE



*Petite Crèche « La Maison des Parents »  
Ludothèque « L'Ile aux Jouets »  
Relais Petite Enfance (RPE) « La P'tite Récré »*



*6 rue Jules Ferry  
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE  
Tél. : 01.64.70.32.20  
Mail : [petite.enfance@ville-montereau77.fr](mailto:petite.enfance@ville-montereau77.fr)*



# SOMMAIRE

## *Le Projet social et de Développement durable*

1. Le territoire .....	Page 5
2. Diagnostic du territoire .....	Page 6
3. Le Défi de la Diversité.....	Page 7
4. Historique du service de la petite enfance .....	Page 10
5. Les modalités d'intégration de l'établissement et du service dans son environnement social vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.....	Page 12
6. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité – La Charte Nationale de Soutien à la Parentalité .....	Page 14
7. Les démarches de l'établissement en faveur du développement durable .....	Page 17

## *Le Projet d'Accueil*

1. Les prestations d'accueil proposées précisant les durées et les rythmes d'accueil .....	Page 19
2. Les dispositions prises pour l'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique .....	Page 23
3. Une description des compétences professionnelles mobilisées .....	Page 25
4. Les actions menées en matière d'analyse de pratiques professionnelles (art R2324-37) et de formation (apprentissage).....	Page 28

## *Le Projet éducatif - La Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant (arrêté du 23 septembre 2021)*

1. Le respect de la personne .....	Page 30
2. Favoriser un accueil de qualité et individualisé .....	Page 31
3. L'accueil et la familiarisation .....	Page 32
4. L'hygiène et les soins .....	Page 34
5. Le bien-être (l'alimentation / Le sommeil).....	Page 36
6. L'éveil ( <i>activités/jeux ; aménagement environnement sécurisant et stimulant ; égalité fille/garçon</i> ) ...	Page 43



Ce projet d'établissement a été actualisé en prenant en compte la réforme des services aux familles et des modes d'accueil du jeune enfant. L'Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 définit les services aux familles comme « visant à répondre à leurs besoins et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ».

Selon l'article R.2324-29 du Code de la Santé publique, les établissements et services d'accueil du jeune enfant élaborent un projet d'établissement ou de service qui permet, entre autre, la mise en œuvre de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet d'établissement comprend :

- Un projet social et de développement durable
- Un projet d'accueil
- Un projet éducatif

*Le règlement de fonctionnement* précise entre autres :

- Les horaires d'ouverture et de fermeture ;
- Les modalités d'inscription et d'admission
- Les formalités d'admission administrative et médicale
- La participation financière

Le projet de la crèche s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur.

*LE PROJET SOCIAL*

*ET DE*

*DEVELOPPEMENT DURABLE*

## **1 - LE TERRITOIRE**

### **- La ville de Montereau-fault-Yonne :**

La ville de Montereau est située à 90 km de Paris, au sud du département de Seine et Marne, au confluent de la Seine et de l'Yonne, sur un axe routier formé par la R.D 605 et la R.D 606. Elle est desservie par l'autoroute A5 Paris-Troyes et une jonction avec l'A6 à 30 km. Elle bénéficie d'une liaison SNCF qui la place à environ une heure de la gare de Lyon. Elle constitue la ville centre d'un territoire mixte urbain et rural qui offre une qualité de vie de ville à la campagne.

Elle se compose de deux quartiers aussi distants par la géographie et par l'histoire que par la morphologie :

- dans la vallée, le cœur de ville est le centre historique qui regroupe l'essentiel des activités économiques et commerciales (regroupement de l'essentiel des commerces et des services) ; la gare réaménagée constitue un véritable pôle d'échange multimodal en direction de Paris et des communes environnantes.
- sur le plateau, Surville correspond au quartier prioritaire (QPV), issu de la ZUP ; il est lié au cœur de ville par la Seine et une importante dénivellation. Ce secteur a été construit dans les années 1960 sur un territoire continu de 60 hectares afin de répondre aux enjeux de désengorgement de Paris. Il réunit les trois quarts des logements sociaux de la commune et comprend un quartier prioritaire. Le QPV représente près d'un tiers de la population et concentre le plus de difficultés.

Ce quartier fait partie d'un territoire plus vaste, caractérisé par la richesse de son environnement et de ses paysages. Il était marqué par un urbanisme mono fonctionnel, constitué de barres et de tours de logement social, et anonyme, avec des espaces extérieurs monotones sans vocations. Il était caractérisé par l'absence de repères urbains (le clocher, la mairie, l'école, la place...), de la propriété privée, de hiérarchie des espaces et de spécialisations des voiries, en un mot, de l'urbanité.

La commune de Montereau-Fault-Yonne est inscrite depuis de nombreuses années dans des dispositifs de requalification urbaine et d'accompagnement social afin de réduire les inégalités propres au territoire retenu dans le cadre de la géographie prioritaire. Ces efforts soulignés doivent être poursuivis pour faire face aux enjeux structurels qui s'annoncent.

L'égalité entre ce territoire et le reste du territoire national est encore loin d'être réelle, tant en terme de sécurité que d'éducation et d'accès aux études supérieures et à l'emploi.

## 2 - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

### ● Évolution de la population :

(source INSEE)

Nombre d'habitant sur la commune de Montereau

<i>Années / lieux</i>	<i>Ville basse</i>	<i>Ville haute</i>	<i>Total commune</i>
<b>1990</b>	7334	11330	18664
<b>1999</b>	7587	10028	17615
<b>2010</b>	7 054	9 627	16 681
<b>2015</b>	NC	NC	18 871
<b>2019</b>	NC	NC	20 919
<b>2021</b>	NC	NC	22 259

En 2021, la commune comptait :

- 8 186 ménages, dont 2 649 d'une personne,
- en moyenne 2,68 personnes par ménage.
- 17.3 % de ménages composés d'un couple sans enfant.
- 33.1 % de familles composées d'un couple avec enfant
- 15.6 % de familles monoparentales,

Le nombre d'habitants a considérablement augmenté avec 18 592 habitants en 2017 puis 22 259 en 2021.

En 2021 le taux de pauvreté est de 37 % et le taux de chômage des 15-64 ans de 22 % (sources INSEE).

En 2023, 33.2 % des habitants de la ville de Montereau-Fault-Yonne vivent en QPV, soit 6 885 habitants.

En 2017, près de 30 communautés vivent ensemble dans la commune de Montereau.

La multi culturalité de la ville rend l'intégration parfois difficile, la langue française est moins maîtrisée. Certains enfants découvrent et apprennent le français en 1ère année d'école maternelle. D'où un travail réalisé en partenariat avec le centre social (accueil à la Maison des Parents des enfants dont la mère participe aux ateliers sociolinguistiques) et avec la PMI, pour favoriser la socialisation et l'apprentissage du français dès le plus jeune âge.

Nombre d'enfants de moins de 3 ans	2020	2019	2018	2007	2011	2012	2013
876	991	1 025	855	911	903	938	

En 2021, la part des ménages fiscaux imposés représente 35 % des 7 370.

Evolution des naissances domiciliées (sources INSEE)	
2015	353
2016	365
2017	362
2018	334
2019	308
2020	293
2021	263
2022	267
2023	247

Le nombre de naissances diminue sur la commune.

Le taux de couverture d'accueil du jeune enfant sur la commune est de 29.2 % en 2022.

### 3- LE DÉFI DE LA DIVERSITÉ

*« S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles : les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent »*

*(Article 2 de la Charte Nationale de Soutien à la Parentalité)*

Une approche fondée sur la rencontre, la découverte des autres, la reconnaissance de la diversité culturelle de la population accueillie et la lutte contre l'isolement des familles. Le bouleversement des rôles du père, de la mère, de l'homme et de la femme dans le monde social et économique a diversifié les modèles familiaux (couples mariés ou pas, familles recomposées, familles mono parentales) et la place faite à l'enfant. L'accueil des enfants à besoins spécifiques, qu'ils soient porteurs d'une maladie chronique ou d'une déficience physique ou psychique, permet de leur offrir un espace de socialisation et d'éveil.

La diversité sociale et la mixité sociale imposent de lutter contre les inégalités dès les premiers âges de la vie, mais aussi d'accueillir avec attention et justesse les parents en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion.

Dans chaque établissement municipal, un pédiatre, un psychologue, une orthophoniste et une psychomotricienne sont présents pour la formation des professionnels municipaux, mais aussi pour des missions de soutien à la parentalité de façon individuelle ou collective, pour la prévention de la maltraitance, ou l'accueil d'enfants souffrant de problèmes médico-psychologiques.

Ce projet intègre la dimension de l'accueil dans un pôle où sont concentrés de nombreux types d'activité à proximité de Paris (économie, organisation internationale, services, culture et loisirs).

Les structures municipales de la petite enfance travaillent en collaboration avec les autres services municipaux, les organismes et associations de la ville (accueil des enfants dont les parents fréquentent les ateliers sociolinguistiques ou de couture, CAMSP, Association Equalis, La Maison des Familles, PMI, CAF...), ainsi que les structures départementales.

La prise en charge des enfants est plus que jamais devenue un enjeu majeur de la municipalité dans le cadre du développement social, économique et culturel de notre cité.

Le projet social doit s'adapter aux évolutions sociales et démographiques de notre ville, aux besoins sans cesse renouvelés des enfants et de leurs parents.

Mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, les aider à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, mais aussi leur vie personnelle, associer les parents à la démarche éducative, constituent les objectifs prioritaires de ce projet.

Il intègre une identité territoriale de proximité et sert d'appui au travail en réseau des différents partenaires et institutions, pour améliorer la cohérence et la complémentarité des réponses de chaque structure.

C'est pourquoi, la ville de Montereau diversifie les modes d'accueil afin de répondre aux besoins des familles (Maison d'Assistantes Maternelles, crèches, accueil individuel...) qui sont accompagnées par les 2 Relais Petite Enfance municipaux, devenus guichet unique d'information.

Le projet social et éducatif est un outil d'intégration et de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et les inégalités, de participation à l'éducation des futurs citoyens, de soutien aux savoir-faire parentaux.

La mise en œuvre du projet social s'appuie sur des actions concrètes qui participent à la qualité d'accueil des jeunes enfants et des familles.

Il devra évoluer avec son environnement social. Il nécessitera donc une démarche dynamique qui ne se traduise pas pour autant par une instabilité qui serait préjudiciable au jeune enfant. Cette capacité à évoluer s'appuiera sur l'évaluation et la concertation.

Montereau s'engage donc dans une logique de développement durable à travers sa préoccupation à préparer l'avenir et à « bien traiter » les tout-petits et leur famille.

**Montereau se positionne pour une amélioration de la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle, tout en tenant compte de la diversité du paysage démographique, socio-économique et urbain de la ville.**

**La politique municipale de la ville pour la petite enfance s'est donné pour objectifs de veiller à la variété de l'offre d'accueil des enfants, de développer toutes les actions qui concourent à leur épanouissement et à leur éveil, de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles, enfin d'accompagner l'aspiration de tous à mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et temps libre.**

Les décrets du 20 février 2007, du 7 juin 2010 et du 30 août 2021 maintiennent et renforcent les normes en matière d'accueil et d'encadrement instituées par *le décret du 1er août 2000* en même temps qu'il réforme les dispositions applicables aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Les principales orientations du décret sont :

- Autoriser l'assouplissement des horaires d'ouverture des structures d'accueil,
- Décloisonner les différents types d'accueil (régulier et occasionnel),
- Favoriser et renforcer la place des parents,
- Poser en principe l'ouverture à toutes les familles et à tous les enfants.

La Prestation de Service Unique (PSU) institue la tarification à l'heure (beaucoup plus souple) pour les parents.

### **Conclusion :**

**Les demandes d'accueil de plus en plus nombreuses et de plus en plus diversifiées obligent les professionnels de la petite enfance à faire évoluer leurs pratiques professionnelles. Le travail en partenariat, dans un contexte territorial, en liaison avec la politique municipale « petite enfance » de la ville, revêt désormais une importance primordiale.**

*« Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant. »*

*(Article 3 de la Charte Nationale de Soutien à la Parentalité)*

## **4 - HISTORIQUE DU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE**

Le service de la ville « Vie Scolaire et Petite Enfance » a été créé en 2001, puis a été scindé en 2021 en 2 services « Petite Enfance » et « Enfance et Education ».

En centre-ville, la première crèche collective, *la crèche « Chéreau »*, a été ouverte en 1929. Elle fonctionnait alors de 6h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Elle accueillait les enfants de 10 jours à 2 ans.

C'est en mars 1993 que la 2<sup>ème</sup> crèche collective de la ville, *« la Ronde des Petits »* répondra aux besoins de 25 enfants supplémentaires, entre 7h30 et 18h30. En 2000, les familles ont évolué, leurs attentes des crèches aussi et la structure a dû ouvrir à partir de 7h. Elle est située avenue de Surville, à mi-chemin entre Surville et Cœur de ville.

En avril 2002, au cœur du quartier de Surville, s'ouvre *« la Maison des Parents »*, offrant à la fois les services d'une crèche (5 places), d'une halte-garderie (15 places), d'une ludothèque et d'un Relais Petite Enfance. Cette structure, ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi, ferme ses portes entre Noël et le nouvel an ainsi que 4 semaines entre juillet et août.

En septembre 2007, ouverture de la crèche *« Au Confluent des Bambins »* de 80 places (remplace la crèche Chéreau de 32 places et la crèche La Ronde des Petits de 25 places)

En janvier 2017, la crèche « Au Confluent des Bambins » a été divisé en 2 crèches : Le P'tit Navire de 60 places et Les Moussaillons de 20 places.

En janvier 2023, suite à la réforme NORMA, le nombre de places des crèches a été modifié de la manière suivante :

Crèche Le P'tit Navire : 59 places

Crèche Les Moussaillons : 21 places

Les 3 crèches municipales actuelles d'une capacité totale de 100 places réparties sur l'ensemble du territoire répondent à un besoin sans cesse en augmentation des familles.

Chaque année, plus de 200 enfants distincts sont accueillis en crèche municipale.

Le service Petite Enfance coordonne et gère toutes les structures petite enfance municipales :

- 3 crèches
- 1 ludothèque sur 2 sites
- 2 Relais Petite Enfance

Il gère les relations avec les structures petite enfance privées et associatives du territoire et suit les projets d'implantation :

- 2 Maison d'Assistants Maternels
- 2 micro-crèches privées
- 1 crèche inter-entreprises

## Présentation des modes d'accueil existants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- L'accueil des 0 - 3 ans :

<b>Les structures collectives municipales</b>	<b>Places</b>
Crèche « Les Moussaillons »	<b>21 places</b>
Crèche « Le P'tit Navire »	<b>59 places</b>
Crèche « La Maison des Parents »	<b>20 places</b>
<b>Nombre de places totales</b>	<b>100 places</b>

<b>Structures collectives privées ou associatives</b>	<b>Places</b>
Maison d'Assistantes Maternelles « Les P'tits Petons »	16 places
Maison d'Assistantes Maternelles « La Bulle aux Doudous »	12 places
Micro-crèche privée INFANS	12 places
Micro-crèche privée POP'N CRECHE	12 places
Crèche inter-entreprises Marjolaine	28 places
<b>Nombre de places totales</b>	<b>80 places</b>

A cela s'ajoute, près de 90 assistantes maternelles agréées sur la commune pour une capacité théorique totale d'environ **300 places** ainsi que 2 entreprises de service à la personne proposant la garde à domicile.

1 projet de crèche privée Gares et Connexions est actuellement en cours d'étude.

Enfin, la municipalité soutient 2 projets d'implantation de Maisons d'Assistants Maternels agréés dans la recherche d'un local.

Les enfants de plus de 2 ans ne peuvent plus être scolarisés dans les écoles maternelles de la commune pour l'instant. Un projet d'expérimentation de classes passerelles est en construction.

## **5- LES MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL VIS-A-VIS DE SES PARTENAIRES EXTERIEURS**

*« Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'actions variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance.*

*Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions »*  
*(Article 7 de la Charte Nationale de Soutien à la Parentalité)*

À travers les aspects quantitatifs et qualitatifs de la **Convention Territoriale Globale** signée en 2021 entre la CAF de Seine-et-Marne et la Communauté de Commune du Pays de Montereau, se dégage la toile de fond du projet social et éducatif de la ville de Montereau : diversifier les modes d'accueil pour accueillir la diversité.

Afin de s'ouvrir vers son environnement, le service de la petite enfance a créé de forts partenariats, que ce soit entre les structures de la petite enfance, les services municipaux, mais également avec les partenaires locaux.

Ce partenariat est essentiel dans la prise en charge des enfants mais également dans le cadre du soutien à la parentalité. Ces partenariats sont construits en cohérence avec le projet éducatif.

La crèche la Maison des Parents en plein quartier prioritaire, située proche de la mairie annexe, des écoles, de la médiathèque, du parc, permet à l'enfant de vivre en continuité avec son environnement.

Ce travail de construction et de recherche d'identité professionnelle va aboutir à une cohésion de toute l'équipe pluridisciplinaire. Des valeurs éducatives vont émerger pour ensuite définir la déontologie de l'institution.

Pour cela, il est mis en place des réunions tout au long de l'année. Ce sont des temps de réflexion nécessaires à l'élaboration d'une pratique qui soutienne la relation interprofessionnelle et le travail avec les parents.

A la crèche La Maison des Parents, un travail institutionnel régulier est instauré :

## **Réunions internes aux structures municipales de la petite enfance :**

- Les réunions de fonctionnement (*une fois par semaine*) : permettent des réajustements pour affiner la pratique, pour améliorer une ambiance, pour évaluer les principes d'organisation du travail, pour gérer les situations conflictuelles, traiter des congés, des remplacements... échanger sur les situations des enfants, relations avec les parents. Ces réunions rassemblent les professionnels,
- Les réunions spécifiques liées aux situations relatives aux enfants et aux relations avec les parents une fois par semaine. L'équipe éducative fait appel au psychologue de l'établissement, élément clé dans sa fonction tierce et médiatrice,
- Les réunions avec l'équipe pluridisciplinaire : Une fois par trimestre, l'équipe éducative fera appel au psychologue, à l'orthophoniste, à la psychomotricienne de l'établissement, personnages clés dans la fonction tierce et médiatrice,
- Les réunions trimestrielles avec toutes les structures de la petite enfance (crèches, ludothèques, Relais Petite Enfance, service petite enfance) pour créer une harmonie et une cohérence dans les actions,
- Les réunions avec la direction du service petite enfance : permettent de créer une dynamique et une cohérence dans les actions de la petite enfance mais aussi de l'enfance en lien avec les autres acteurs locaux,
- Les réunions à thèmes avec les parents (*de toute les structures : RPE, ludothèque, crèches...*), assistants maternels et professionnels pour traiter de ce qui nous lie et engage : l'éducation des enfants,

## **Les réunions avec les partenaires extérieurs :**

- Rencontres tout au long de l'année avec des partenariats existants afin de les conforter ou avec de nouveaux acteurs,
- Salon de la petite enfance annuel avec tous les acteurs dédiés sur le territoire
- Actions de sensibilisation autour de la parentalité
- Réunions trimestrielles avec le Centre Social municipal
- Réunions de travail dans le cadre de la Cité Educative (label obtenu en 2022)
- Réunion de travail dans le cadre du Contrat Local de Santé
- Réunions trimestrielles avec la PMI
- Réunions avec le CAMSP et PRH77
- Formations de l'équipe éducative : par des formations internes ou externes (type CNFPT), des stages, de la documentation régulièrement renouvelée et mise à la disposition des professionnels.

- Partenariat et échanges avec les services de PMI (Département de Seine et Marne) dans le cadre de la prévention des cas de maltraitance :

Objectifs :

- Sensibiliser les professionnels des crèches aux cas de maltraitance,
- Orienter précocement les familles vers la PMI
- Permettre l'accueil des familles en difficulté dans les différents espaces (ludothèque, crèches, Relais Petite Enfance...).

Moyens :

- Développement des qualités d'observation de chacun et chacune par des formations, réunions, échanges...
- Être à l'écoute des familles,
- Organisation de moments d'échanges conviviaux (cafés et gouters parentaux...),
- Favoriser les échanges en équipe,
- Maintenir le partenariat avec la PMI
- Réunions trimestrielles avec la PMI.

## 6- LES MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT ET LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE



*« Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux.*

*Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation.*

*Elles encouragent l'entraide entre pairs »*

*(Article 1 de la Charte Nationale de Soutien à la Parentalité)*

**« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi.**

**Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie,  
car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »**

*(Article 3 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)*

#### ▪ ***Les relations enfant-professionnel-parents :***

La crèche La Maison des Parents répond, dans la mesure du possible, aux demandes des parents souhaitant pour leur enfant un lieu d'accueil où il pourra s'épanouir, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et d'une équipe de professionnels qualifiés.

L'établissement représente pour les parents *un lieu sécurisant* en raison de la compétence du personnel toujours présent.

C'est aussi pour eux, *un lieu de socialisation* du fait des nombreux adultes qui y travaillent et de la présence des autres enfants.

La crèche est aussi *un lieu ressource*, et *une source d'informations* :

- Échanges avec le personnel, la direction,
- Panneaux d'affichage...
- Des rencontres parents - personnel - médecin et autres intervenants sont organisées régulièrement afin de répondre aux questions des parents.
- Les cafés et gouters parentaux,
- Les ateliers parentaux,
- Les histoires partagées
- Les réunions de parents, le conseil de crèche ...
- Les kermesses
- Les moments conviviaux de fin d'année



L'enfant a besoin de repères dans le temps (rituels qui ponctuent la journée), dans l'espace (connaissance des lieux), par rapport aux personnes qui l'entourent...

Il est essentiel de prévenir l'enfant de tout changement (horaires, arrivée d'un autre enfant, nouvelle activité, événement familial...).

La séparation est un moment important pour l'enfant. Elle doit s'effectuer dans un climat de confiance, de sécurité et de douceur. C'est un moment qui doit être accompagné, la séparation favorise l'évolution et la quête d'autonomie de l'enfant.

Mais il ne faut pas oublier que les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants.

Les crèches ne doivent pas être uniquement un mode de garde, mais, offrir à l'enfant un lieu éducatif, un lieu de vie et de joie, qui laisse la place à la fantaisie, la spontanéité, l'humour, la convivialité. Un lieu où l'enfant vit sa vie d'enfant, construit sa personnalité au travers du jeu et du plaisir de jouer.

- ***Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement***

*« Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques »*

*(Article 8 de la Charte Nationale de Soutien à la Parentalité)*

Objectifs :

- permettre aux familles d'accéder à un lieu convivial
- promouvoir les structures petite enfance
- favoriser les rencontres et les échanges (parents - professionnels) de façon informelle
- promouvoir et présenter les outils utilisés en crèche dans le cadre de l'accueil
- mettre en place des actions de soutien à la parentalité

Moyens :

- Période de familiarisation avec les parents afin d'apprendre à se connaître et créer un lien de confiance,
- Organisation d'une kermesse,
- Disponibilité des professionnels qui sont à l'écoute des familles au quotidien,
- Adaptabilité des professionnels qui observent et réagissent en fonction des situations qui se présentent,
- Organisation de cafés et gouters parentaux avec des partenaires,
- Organisation de 2 conseils de crèche par an,
- Organisation d'une réunion d'information aux familles
- Ludothèque et Relais Petite Enfance dans les mêmes locaux,
- Proximité avec le Centre Social
- Organisation de temps festifs,
- Organisation d'ateliers en crèche avec les familles et les enfants (histoires partagées, ateliers créatifs, ...),
- Communication par tous moyens pour permettre aux parents de découvrir la vie quotidienne en crèche (transmission, photos, vidéo, ...),
- Présentation de la communication gestuelle associée à la parole aux familles
- Organisation d'un salon de la petite enfance chaque année afin de permettre aux familles de découvrir tout ce qui existe sur le territoire pour les tout-petits et les parents,
- Participation aux actions de sensibilisation autour de la parentalité, organisées depuis 2022 chaque année

Un **règlement de fonctionnement** des crèches précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement est transmis à chaque famille lors de sa période de familiarisation. De nouveaux protocoles de sécurité et d'hygiène sont annexés à ce règlement. Un protocole de mise en sûreté détaillant les mesures à prendre face au risque d'attentat est confié à la direction de l'établissement.

## **7- LES DEMARCHEES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »  
(Article 6 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)

### Objectifs :

- Sensibiliser au développement durable, à la nature
- Soutien à la parentalité avec la participation des parents aux ateliers
- Développer les liens intergénérationnels avec le foyer Belle Feuille (résidence des personnes âgées)
- Favoriser les rencontres et les échanges

### Moyens :

- Installation de jardins pédagogiques dans les crèches
- Participation des parents pour récupérer des graines ou du matériel
- Utilisation du matériel de récupération (pot de yaourt...)
- Passerelles intergénérationnelles avec les résidents du foyer Belle Feuille
- Ateliers nutrition à la découverte des fruits et légumes de toutes les formes et couleurs
- Ateliers cuisine
- Activités extérieures dans l'aire de jeux des crèches
- Sorties au parc de la Gramine
- Visite de la Ferme pédagogique
- Repas composés de produits locaux, bio



# *Le Projet d'Accueil*

La mission commune des acteurs de l'accueil du jeune enfant consiste à assurer l'accueil du jeune enfant en :

- Veillant à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés,
- Contribuant à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale,
- Contribuant à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité,
- En mettant en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques,
- En favorisant la conciliation par les parents de jeunes enfants de leur temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales,
- En favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes,
- En veillant à garantir, en relation avec les services de l'accueil scolaire et périscolaire, l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services, en particulier lorsqu'il est en situation de handicap.

La crèche « La Maison des Parents » veille « *à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants* » confiés, « ainsi qu'à leur développement » ; concourt à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou atteint d'une maladie chronique, dans le respect des compétences des enfants et en lien avec le projet éducatif des parents.

La bienveillance est l'une des principales valeurs des structures.

La crèche La Maison des Parents est un lieu de vie et d'éveil qui doit permettre à l'enfant de se construire et de s'épanouir harmonieusement, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique, affectif et social.

Les besoins du tout-petit doivent être pris en compte et adaptés à l'accueil régulier ou occasionnel.

C'est aussi un lieu de prévention, de protection et d'écoute du jeune enfant et de sa famille.

## **1. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES PRÉCISANT LES DURÉES ET LES RYTHMES D'ACCUEIL**

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 clarifie les catégories d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant en 3 :

- 1- Les crèches collectives
- 2- Les crèches familiales
- 3- Les jardins d'enfants

Les 3 crèches sont ensuite catégorisées selon leur taille :

- Micro crèche : inférieure à 12 places
- Petite crèche : entre 13 et 24 places
- Crèche : entre 25 et 39 places
- Grande crèche : entre 40 et 59 places
- Très grande crèche : supérieure à 60 places

**La commune est dotée de 3 crèches collectives municipales :**

- **La grande crèche collective « Le P'tit Navire »** - Maison de la Petite Enfance « Au Confluent des Bambins - 19 rue Pierre Corneille :
  - Capacité d'accueil de 59 places
  - Accueil régulier, occasionnel et d'urgence
  - Jours d'ouverture : du lundi au vendredi (*sauf pendant les fermetures annuelles*)
  - Amplitude horaire : 6h30 à 19h00
  - Peut s'adresser à des familles ayant des horaires particuliers et atypiques : personnel soignant, professions libérales, caissières, intermittents du spectacle... ou à celles vivant dans un contexte familial isolé (*familles mono parentales, loin de la famille...*).
- **La petite crèche collective « Les Moussaillons »** - Maison de la Petite Enfance « Au Confluent des Bambins - 19 rue Pierre Corneille:
  - Capacité d'accueil de 21 places
  - Accueil régulier, occasionnel et d'urgence
  - Jours d'ouverture : du lundi au vendredi (*sauf pendant les fermetures annuelles*)
  - Amplitude horaire de 7h30 à 18h30 ; élargie afin de répondre au mieux aux besoins des familles (au lieu de 8h/18h).
- **La petite crèche collective « La Maison des Parents »** - 6 rue Jules Ferry :
  - Capacité d'accueil de 20 places
  - Accueil régulier, occasionnel et d'urgence organisé.
  - Jours d'ouverture : du lundi au vendredi
  - Amplitude horaire : de 7h30 à 18h30

Les partenaires locaux peuvent contacter au quotidien le service petite enfance afin de solliciter une place en crèche qui semblerait bénéfique pour une famille suivie.

Afin d'employer le même vocabulaire auprès des parents et des partenaires il a été défini différentes formes d'accueil :

**Accueil régulier à temps plein ou partiel** : L'enfant fréquente la structure régulièrement selon un planning défini préalablement entre la famille et la directrice de la crèche ; et ce, en fonction des places disponibles. L'accueil est accordé par la commission d'attribution qui se réunit une fois par an pour les accueils de 4 à 5 jours par semaine.

**Accueil occasionnel (halte-garderie)** : L'enfant fréquente la structure de manière irrégulière, ponctuelle et non définie par un planning, ni fixée par un contrat d'accueil. C'est un mode d'accueil souple qui permet de répondre à des besoins ponctuels. Cet accueil est surtout orienté vers les enfants n'ayant pas besoin de temps d'accueil régulier. Il a pour double objectif de libérer les parents quelques heures dans la semaine et de favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant. Il est à l'appréciation de la directrice de la structure selon les places disponibles. **L'attribution des places pour l'accueil occasionnel n'est pas soumise à la commission d'attribution, mais en fonction de la date de dépôt du dossier.**

**Accueil d'urgence (temporaire)** : L'enfant fréquente la structure sur une courte période pour faire face aux situations exceptionnelles. Il est réservé aux **situations extrêmes, non prévisibles d'un enfant Monterelais non inscrit** (ex : hospitalisation d'urgence d'un des parents, d'un enfant de la fratrie ou, maladie ou formation de l'assistante maternelle). L'accueil temporaire est d'une durée très courte (environ 2 semaines) et sera soumis à la présentation de justificatifs.

Ce projet, qui allie souplesse et diversité d'accueil, inclut aussi une dimension qualitative (petits groupes, respect du rythme et du bien-être de l'enfant) et une dimension partenariale : cohérence et complémentarité avec les propositions d'offres d'accueil de la petite enfance locales et municipales.

La réforme de la Prestation de Service Unique (PSU), fondée sur l'accueil à l'heure, favorise la crèche, l'amplitude d'ouverture, l'accueil d'urgence, en un mot la diversité d'accueil. Ce sont autant de leviers pour répondre au mieux aux besoins des familles tout en étant attentif au bien-être de l'enfant.

Ce projet d'accueil s'appuie sur plusieurs axes :

- *Simplification des procédures d'inscription et de renseignements :*

Objectifs :

- Un lieu unique d'information afin de renseigner les parents sur TOUS les modes d'accueil existants sur la commune et évaluer avec les familles celui qui est le plus adapté à leurs besoins,
- Centraliser les demandes de places en crèches municipales au sein du service de la petite enfance, pour faciliter la gestion de l'offre et de la demande,
- Transparence des critères d'attribution des places aux crèches aux familles
- Prioriser les demandes d'accueil des partenaires locaux (PMI, CAF, association EQUALIS...),

Moyens :

- Toutes les familles sont orientées vers le Guichet Unique d'Information assuré par les Relais Petite Enfance afin de leur présenter tous les modes de garde et permettre aux parents de choisir, en fonction de leurs besoins, le plus adapté,
- Mise en place d'un dossier unique de demande de place en crèche (*pour l'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence*) disponible à la mairie, dans les structures petite enfance, au Relais Petite Enfance, sur le site internet de la ville,
- Mise en place d'un Portail Famille
- Mise en place d'un système à points édité sur le dossier unique de demande de place, pour l'attribution de l'accueil régulier étudié en commission d'attribution,
- Agent d'accueil disponible pour informer,
- Commission d'admission organisée une fois par an avec les élus, la directrice de la Petite Enfance, les directrices des crèches. La décision d'admission tient compte de différents critères : nombre de points obtenus, date de l'inscription, âge de l'enfant, situation sociale, familiale, besoins de l'enfant...
- Les demandes signalées par les partenaires locaux se font directement par mail à l'adresse [commission.creches@ville-montereau77.fr](mailto:commission.creches@ville-montereau77.fr)

- **Amélioration des conditions de tous les types d'accueil en crèche (accueil d'urgence, accueil occasionnel et régulier) :**

Objectifs :

- Etre à l'écoute et prendre en considération les besoins des familles et l'évaluation de ces besoins transmis par ces familles

Moyens :

- Recrutement d'agents pluridisciplinaires pour une complémentarité d'action
- Proposer des rendez-vous aux horaires adaptés aux familles
- Réflexion en équipe sur l'accueil d'urgence, occasionnel ou régulier (*définition, organisation pratique en fonction de l'âge de l'enfant, adaptation du personnel en fonction des situations...*)
- Rédaction d'un bilan annuel d'activité pour définir, évaluer et réajuster le projet éducatif de chaque service
- Participation des parents à travers les conseils de crèche, les gouters et cafés parentaux
- Ecoute des professionnels et des directrices au quotidien

- **Organisation d'un passage progressif entre les structures « petite enfance » et les écoles maternelles, entre le milieu familial et l'école maternelle :**

Objectifs :

- Favoriser l'intégration de l'enfant quel que soit ses origines sociales ou culturelles
- Proposer un partenariat entre les professionnels des établissements Petite Enfance et les équipes pédagogiques des écoles

Moyens :

- Organisation de passerelles « école/ crèche » en partenariat avec l'Education Nationale,
- Travail préparatoire avec les enseignants (*réunions pour définir les objectifs, planification sur l'année...*)
- Organisation d'activités ou de temps fort au sein de l'école
- Participation aux actions de la Cité Educative et aux réunions de travail
- Echanges de pratiques professionnelles (ex : la période de familiarisation mise en place dans plusieurs écoles maternelles)
- Projet d'expérimentation de classes passerelles pour les enfants de plus de 2 ans

## 2. LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANT PRÉSENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

### ▪ *La place de l'enfant différent :*

La convention relative aux droits de l'enfant stipule : « *les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilite leur participation active à la vie de la collectivité* »

L'enfant atteint d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des désirs et des besoins physiologiques, physiques et affectifs.

La crèche La Maison des Parents doit permettre aux enfants de s'ouvrir à la différence. Chaque établissement peut, dans la limite de ses possibilités matérielles et humaines, et en partenariat avec d'autres professionnels, offrir à l'enfant présentant une maladie chronique, un handicap moteur ou mental, un projet d'accueil individualisé (PAI), centré sur l'enfant, ses besoins, ses potentiels.

Dans cette hypothèse, c'est au moment de la pré-inscription de l'enfant que sont évalués ses besoins, la charge de travail supplémentaire occasionnée par sa différence et que sont envisagés les différents liens avec d'autres professionnels de la santé.

Un travail se fera en concertation avec les services spécialisés qui suivent l'enfant et avec la famille.

Les agents qui s'occuperont de cet enfant seront soutenus dans leur travail par des bilans réguliers. Pour cela, le taux d'encadrement est supérieur tout au long de l'année afin de pouvoir assurer cet accueil spécifique.

A la fin de la période de familiarisation, si l'accueil est possible et correspond aux besoins de l'enfant, un PAI sera validé par le Pédiatre de la crèche.

- Veiller « à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants » confiés, ainsi qu'à « leur développement » et concourir à l'amélioration et au renforcement de l'accueil individualisé de l'enfant porteur de handicap ou d'une maladie chronique, en respectant les compétences des enfants et en lien avec le projet pédagogique des parents.

Objectifs :

- Préparer l'équipe à l'accueil de l'enfant porteur de handicap,
- Permettre à différents partenaires d'intervenir au sein de l'établissement dans le cadre de l'observation,
- Dépistage précoce des troubles du développement,

Moyens :

- Mettre en place un travail de réflexion et d'échange en équipe pluridisciplinaire
- Développer les connaissances du personnel sur la prise en charge de l'enfant porteur de handicap et l'accueil de sa famille avec des formations
- Prévoir au quotidien un taux d'encadrement supérieur à la réglementation
- Mettre en place des outils pour tous les enfants accueillis tels que la Communication Gestuelle Associée à la Parole ou le portage physiologique en écharpe, création d'un espace type Snoezelen,
- Ecrire un projet d'accueil individualisé,
- Intervention de l'équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de la santé (psychologue, orthophoniste, infirmière ...) et autres (psychomotricien, Educatrice de Jeunes Enfants...) dans le cadre du dépistage précoce et du soutien à la parentalité,
- Partenariat avec la PMI
- Nouveau partenariat avec l'unité Pôle Ressource Handicap<sup>77</sup> de la Fondation Poidatz

La nouvelle réforme impose de désigner un REFERENT « Santé et Accueil inclusif ». Cette mission est assurée par le Pédiatre des crèches.

Il a pour principales missions :

- D'accompagner la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins,
- D'établir les protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veille à leur bonne compréhension par l'équipe,
- D'examiner si besoin les enfants afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- Le cas échéant de délivrer le certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à l'accueil en collectivité,
- De mettre en œuvre les Projet d'Accueil Individualisé (PAI), actions d'éducation et de promotion de la santé (recommandations nutritionnelles, activités physiques, sommeil, exposition aux écrans et de santé environnementale), actions d'inclusion des enfants en situation de handicap ou maladie chronique.

Il intervient autant que nécessaire au sein des crèches, avec un nombre minimal d'heures défini par catégorie d'établissement.

Ce temps est de minimum 20 heures annuelles dont 4 heures par trimestre.

### **3. UNE DESCRIPTION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES**

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfants qui leur est confié par mon ou mes parents »*  
*(Article 10 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)*

*Le personnel* de l'établissement est qualifié ou diplômé et encadre quotidiennement les enfants.

L'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 qui s'applique aux professionnels et bénévoles de l'accueil du jeune enfant exerçant en mode d'accueil, précise la liste des incompatibilités avec des condamnations pour crimes et certains délits prévus par l'article L133-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 propose un droit d'option en matière de taux d'encadrement en crèche collective, laissé à l'appréciation des gestionnaires. Ce taux d'encadrement est garanti à l'échelle de l'établissement.

Les **normes d'encadrement** sont respectées de la manière suivante :

- 1 adulte pour 6 enfants

Le décret maintient le **ratio de 40/60** pour la composition des équipes entre professionnels diplômés et qualifiés et en explicite les modalités de calcul pour garantir son application uniforme.

Afin d'assurer un accueil de qualité pour les enfants aux besoins spécifiques, porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique, le taux d'encadrement est volontairement supérieur au taux réglementaire. En effet, il n'est pas possible de déterminer le nombre d'enfants accueillis à l'avance. De plus, il est fréquent que ce besoin soit découvert lors de la période de familiarisation ou au cours de l'accueil.

**Le taux d'encadrement lors des sorties :** le décret précise l'application à l'extérieur de l'établissement. L'effectif doit être de 2 professionnels minimum et garantir au total un rapport d'un professionnel pour 5 enfants maximum.

**L'accueil en surnombre :** le nombre d'enfants accueillis simultanément peut désormais s'élever au maximum à 115% de la capacité théorique de la structure quelle que soit sa taille, dès lors que le taux d'occupation moyen hebdomadaire, calculé selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire, n'excède pas 100 % de celle-ci. Ce dernier sera conditionné au respect du taux d'encadrement, à l'aménagement de l'espace et du maintien de la qualité d'accueil. Actuellement il est difficile de le proposer, notamment à cause de la capacité d'accueil des dortoirs.

Il s'élève au maximum à 23 enfants accueillis simultanément pour la crèche.

**La fonction de direction :** le décret précise le temps de travail minimum :

- 0.5 Equivalent Temps Plein

**La fonction d'Éducateur de Jeunes Enfants :** il précise le temps de travail minimum de

- 0.5 Equivalent Temps Plein

- **Il est constitué de :**

- 1 directrice (1 ETP) : Infirmière, afin d'assurer le suivi quotidien de l'enfant, l'accueil des familles, le suivi et la gestion des présences, la gestion financière, le management de l'équipe + les mission infirmière
- 1 directrice adjointe (0.5 ETP) : Educatrice de Jeunes Enfants afin d'assurer le suivi quotidien de l'enfant, l'accueil des familles, le suivi et la gestion des présences, la gestion financière, le management de l'équipe + les missions d'Éducateurs du Jeune Enfant (0.5 ETP)
- Auxiliaires de puériculture,
- Auxiliaires de Petite Enfance titulaires du CAP Petite Enfance et CAP AEPE,
- Un pôle technique : agents d'entretien des locaux, lingère, agent de cuisine
- Pôle administratif : 1 secrétaire/agent d'accueil, 1 régisseur/accueil/secrétariat (*mutualisé également avec la petite crèche La Maison des Parents*)

- **Intervenants extérieurs / vacataires :**

- *Un médecin ou pédiatre* rattaché aux 3 établissements de la commune, effectue les visites médicales d'admission, assure des vacations régulières et des formations. Il assure également les missions de Référent Santé Inclusif
- *Un psychologue* rattaché aux 3 établissements de la commune, effectue des vacations, pour réaliser un travail auprès des équipes, un dépistage auprès des enfants et des entretiens individuels avec les familles.
- *Une intervenante musique* détachée du conservatoire de musique de la commune, propose des ateliers aux enfants,
- *Une psychomotricienne*, effectue des vacations, pour réaliser un travail de formation auprès des équipes et un dépistage auprès des enfants.
- *Une orthophoniste* qui intervient deux fois par trimestre. Elle observe les enfants en vue d'un dépistage précoce si besoin orientation de l'équipe vers certains choix pédagogiques en fonction des besoins des enfants.

- *Soutenir, accompagner et favoriser l'implication et l'engagement des professionnels (municipaux, associatifs) de la petite enfance, en fonction de leurs compétences,*

Objectifs :

- Développer une dynamique d'équipe,
- Développer les compétences et renforcer le professionnalisme,
- Situer les professionnels dans le cadre de leurs droits et de leurs obligations
- Valoriser les métiers et les structures de la petite enfance
- Favoriser les échanges de pratiques professionnelles

Moyens :

- Mise en place d'un management participatif et une réflexion pluridisciplinaire (groupes de parole, réunions à thème, réunions de section ou de service, analyses de pratiques, réunions avec la directrice du service petite enfance...)
- Organisation de formations (individuelles ou de groupe)
- Organisation de la journée pédagogique,
- Organisation de la prise de fonction des nouveaux professionnels avec une période d'accueil et un encadrement technique individuel.
- Mise à jour régulière des connaissances des professionnels : bibliothèque (avec livres et revues professionnelles), formation continue, participation à des groupes de réflexion pluridisciplinaire.
- Réunion inter-service par catégorie professionnelle avec la directrice, l'adjointe et autre professionnelle en situation d'encadrement (psychologue, psychomotricienne, animatrice du RPE...) pour diffuser l'information, favoriser la réflexion, la prise de distance.
- Mise en place de groupe de travail : réflexion et échanges (pour permettre l'évaluation et l'évolution des outils : fiches de poste, fiches techniques, fiches d'évaluation...), monter des projets, enrichir les connaissances,
- Mise en place de passerelles entre les structures pour favoriser le partage des pratiques professionnelles
- Accueil de stagiaires de profils différents
- Organisation chaque année d'un Salon de la Petite Enfance avec la participation de toutes les structures, associations, organismes locaux en lien avec la petite enfance
- Mise à disposition d'une salle de pause/repas équipée afin de favoriser leur bien-être

« Pour que je soit bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités.

*Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir,  
se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants »  
(Article 9 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)*

#### 4. LES ACTIONS MENEES EN MATIERE D'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES (ART R2324-37) ET DE FORMATION (APPRENTISSAGE)

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 introduit des temps collectifs d'analyse des pratiques professionnelles pour les professionnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, et définit les modalités de mises en œuvre opérationnelles minimales :

- 6 heures annuelles minimum par professionnel, dont 2 heures par quadrimestre,
- En dehors de la présence des enfants,
- Par groupes de 15 personnes maximum,
- Séances animées par un professionnel ayant des compétences en la matière et n'ayant pas de lien hiérarchique avec ses membres, salarié du gestionnaire ou intervenant extérieur,
- Confidentialité des échanges.

Un planning annuel est mis en place. Les analyses de pratiques sont organisées entre 13h et 15h en alternance sur les deux sites.

Les groupes sont constitués d'agents des 3 crèches municipales afin de permettre des échanges riches et également d'assurer le taux d'encadrement dans les crèches.

Le personnel est formé tout au long de l'année dans le cadre de formation individuelle ou collective.

Chaque année, une journée pédagogique est organisée sur un thème déterminé en concertation avec les agents.

Afin d'assurer une cohérence dans les pratiques professionnelles et l'accueil des familles, tous les agents y participent (*agents auprès des enfants, pôle technique, pôle administratif, direction*).

Comme stipulé dans l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021, les professionnels recevront une formation initiale et continue dans le domaine de la protection de l'enfance en danger.

# LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif s'appuie sur la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant (Article L.2141-1-1 du code de l'action sociale et des familles) et précise les dispositions prises pour assurer :

- L'accueil et la familiarisation
- L'hygiène et les soins
- Le développement de l'enfant
- Le bien-être (alimentation et sommeil)
- L'éveil (les jeux, l'aménagement de l'espace, l'égalité fille/garçon, éveil culturel...)

## 1- LE RESPECT DE LA PERSONNE

En référence à la déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948), à la convention internationale des droits de l'enfant (20 novembre 1989) et à la Constitution française, le projet de la crèche La Maison des Parents s'inscrit dans des valeurs :

- de liberté,
- d'égalité,
- de solidarité,
- de laïcité.

**La Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant** (*Arrêté du 23 septembre 2021*) établit les « *Dix grands principes pour grandir en toute confiance* ».

Pour cela, les professionnels intègrent à leurs pratiques professionnelles les principes suivants :



Les enfants accueillis sont au début de leur vie, ils ont des moyens de communication que l'équipe pédagogique doit être capable de comprendre : plaintes, cris, mimiques... ceci ne freine en rien leur volonté de s'exprimer et de se faire comprendre, leurs capacités à découvrir le monde qui les entoure et à apprendre.

Chaque enfant est à la fois unique et différent de l'autre. Ces différences peuvent être :

- culturelles,
- sociales,
- religieuses,
- physiques.

**L'enfant possède une identité propre, il est un être en devenir.  
Comme tout être humain, il mérite d'être respecté.**

Il est important de respecter son identité culturelle et religieuse. L'enfant a un prénom, c'est celui qu'il faut employer. L'utilisation du surnom est donc à proscrire.

*« Pour grandir sereinement,  
j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille »  
(Article 1 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)*

## **2- FAVORISER UN ACCUEIL DE QUALITE ET INDIVIDUALISE**

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience.  
J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement  
et pour exercer mes multiples capacités »  
(Article 2 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)*

Dans un mode d'accueil bienveillant et instruit de ses besoins spécifiques, le jeune enfant débute sa recherche pour connaître et comprendre le monde. En compagnie des autres, il apprend à y trouver sa place, son expression propre et sa liberté. En lien avec les familles, les modes d'accueil posent ainsi les bases d'une citoyenneté épanouie et responsable.

Les enfants vivent, de leur naissance à leur troisième année, une période cruciale et spécifique à leur développement, qui pose les bases de la construction de leur personnalité, de leur rapport aux autres et au monde. La prime enfance est fondatrice de la personne sans être prédictive de son avenir.

### **3- L'ACCUEIL ET LA FAMILIARISATION**

Pour offrir aux enfants un accueil de qualité, il est indispensable de favoriser les premiers échanges, puis de connaître et respecter l'enfant dans son individualité, son rythme de développement, et ses capacités d'apprentissage.

Les éléments clés de l'accueil sont l'accueil lors de :

- L'inscription de l'enfant,
- La période de familiarisation,
- L'accueil quotidien.

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »  
(Article 4 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)*

Il est indispensable de favoriser l'accueil au moment de :

- ***Le premier entretien avec la famille***

Au cours de ce premier contact, les parents peuvent exprimer leurs attentes, verbaliser leurs angoisses face à la séparation, visiter la structure. Ce premier échange permet de faire connaissance aussi bien avec l'enfant qu'avec sa famille. Il est aussi l'occasion de mettre en place une intégration régulière et progressive de l'enfant.

Ce sont les premiers échanges qui déterminent la capacité pour les parents et leur enfant d'investir positivement la structure.

Une première impression favorable les incitera à ne pas vivre la séparation comme un abandon mais comme une occasion pour leur enfant d'enrichir ses échanges.

- ***La période de familiarisation***

C'est une première étape, elle permet une découverte de la crèche pour l'enfant et les parents, elle dédramatise la rupture et favorise l'intégration de l'enfant. La directrice demande aux parents, sur une période d'une semaine et selon leur disponibilité de venir à des moments différents de la journée afin de familiariser le tout petit à un nouveau milieu. L'enfant s'habitue progressivement aux bruits, aux couleurs, aux odeurs, aux personnes... aux autres enfants.

Afin de respecter l'enfant dans son individualité, l'équipe éducative doit pouvoir assurer à l'enfant une certaine continuité entre deux milieux de vie : la maison et la crèche.

Cette individualisation est rendue possible par l'écoute et l'observation de l'enfant. Les observations recueillies sont transmises dans le dossier de familiarisation, laissé à la disposition des personnes qui prennent en charge l'enfant.

Ce dossier est à la fois un outil de travail : il permet d'assurer les transmissions entre les différents membres de l'équipe, ce qui favorise une continuité des soins, mais il est aussi un relais entre la famille et l'équipe.

### Notion de référence :

Les professionnels affectés auprès des enfants sont référents du groupe d'enfants. Elles représentent un modèle d'attachement qui leur apporte :

- stabilité
- continuité dans les soins de la journée
- sécurité
- meilleure réponse à ses besoins
- lien privilégié
- repères.

Les professionnels veillent à ce qu'un attachement exclusif ne se crée pas.

Les horaires au sein de chaque équipe sont variables (selon un planning mensuel), l'enfant peut donc être accueilli par différents membres de l'équipe.

#### ■ *L'accueil quotidien :*

L'arrivée quotidienne de l'enfant est un moment très important. Cet accueil quotidien est garant pour l'enfant d'une bonne journée au sein du lieu de vie.

Il doit être le plus possible individualisé et personnalisé.

Il nécessite de s'adapter à chaque enfant et de respecter les rituels de séparations et de retrouvailles de la famille.

Il est, pour l'enfant, un moment riche en émotions : larmes, refus de quitter ses parents, ou joie de retrouver la crèche et les petits camarades...

Il est un moment d'échanges privilégiés entre les parents et nous-mêmes, comme l'est le moment du départ de l'enfant.

*« Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité : grands-parents, beaux-parents, familles recomposées... »*  
*(Article 6 de la Charte Nationale de Soutien à la Parentalité)*

## 4- L'HYGIENE ET LES SOINS

Le professionnel va initier l'enfant aux règles d'hygiène :

- Lavage des mains
- Le respect de l'intimité de ses camarades

La crèche dispose d'un espace sanitaire (plan de change, point d'eau et toilettes). Il a été conçu de manière à respecter l'intimité et la sécurité de l'enfant, tout en favorisant leur surveillance dans la salle de vie et l'ergonomie (escalier d'accès au plan de change pour les grands).

### ▪ *Le change :*

Le change est effectué à chaque fois que cela est nécessaire, avant un repas ou une activité. Les changes sont donc effectués en fonction des besoins de l'enfant afin de favoriser son confort. Des soins spécifiques peuvent être donnés afin d'assurer l'intégrité de la peau de l'enfant.

Le temps du change est un moment de relation intense, c'est un moment d'échange privilégié entre l'adulte et l'enfant, un moment de plaisir, de découverte, de jeu : jeu corporel, visuel, du sourire, du toucher, du regard, un moment de tendresse.

C'est un des rares moments où l'enfant se retrouve nu, la peau en contact direct avec l'air et par là même pouvant apprêhender les parties de son corps habituellement au contact des couches.

Le change doit s'effectuer dans des conditions *d'intimité, de respect et de sécurité* :

L'enfant, s'il est en hauteur, doit toujours être tenu et jamais laissé seul. Le langage et la verbalisation exprimé par l'adulte doit être *sans jugement* (commentaire sur l'état d'hygiène, les vêtements, l'odeur...), et *adapté à l'enfant* (lui expliquer ce que l'adulte va lui faire).

### ▪ *L'apprentissage de la propreté :*



Le passage aux toilettes est un moment où l'intimité de l'enfant doit être respectée.

Le bon moment pour l'acquisition de la propreté chez l'enfant est celui où l'enfant est *physiologiquement* et *psychologiquement* prêt.

*La maturité physique* correspond au moment où le cerveau de l'enfant parvient à exercer une commande (rétenzione ou expulsion) sur ses sphincters par l'intermédiaire des fibres nerveuses qui atteignent leur maturité vers l'âge de 18 mois.

L'enfant doit aussi être *prêt intellectuellement* et *manifester un intérêt* pour cet apprentissage. Il saura alors solliciter l'adulte de lui-même quand il commencera à sentir des "envies" en disant un vocabulaire s'y rapportant (pipi, caca, popo) ou en se manifestant pas des grimaces ou des attitudes (sert les jambes, touche sa couche).

## *Apprentissage ne rime pas avec dressage !*

Le rôle du parent consiste à accompagner son enfant vers la propreté, au rythme singulier de celui-ci. Il s'agit bien *de proposer, d'inviter* l'enfant à aller sur le pot ou sur les toilettes mais certainement pas de l'y contraindre et encore moins de manière systématisée de 10h10 à 10h30 et de 14h à 14h20. Comme pour nous adultes qui nous rendons aux toilettes lorsque le besoin apparaît, l'enfant a le droit, aussi, *au respect de son rythme individuel*.

Il en va de même pour le *respect de son intimité* dans ces moments de bienséances.

## *N'imposons pas de séances collectives de pot en crèche... !*

Très vite l'enfant manifeste à l'adulte son besoin d'être changé et propre.

Pour l'acquisition de la propreté, chaque enfant se développe à son rythme. La plupart des enfants apprennent à contrôler leurs sphincters autour de 24 mois.

Lorsque l'enfant manifeste son désir d'autonomie, lorsqu'il a acquis une certaine maturité, il montre qu'il est prêt à effectuer cet apprentissage par différents moyens :

- il informe l'adulte lorsque sa couche doit être changée,
- il a la capacité de contrôler ses sphincters sur une courte période (couche sèche),
- il demande à l'adulte d'aller aux toilettes.

L'adulte propose alors à l'enfant d'aller aux toilettes ou sur le pot.

Il faut aider l'enfant dans cet apprentissage en l'habillant avec des vêtements faciles à retirer. C'est un moment délicat où aucune contrainte ou réprimande ne doit être exercé sur l'enfant, pour ne pas le bloquer. C'est l'âge où il aime imiter les autres et négocier pour affirmer sa personnalité.

Tout événement important (naissance, changement de conditions de vie, difficultés psychologiques) peut entraîner un retour en arrière, des phénomènes de « régression ». Lors de cette acquisition, les parents fourniront des sous-vêtements de rechange.

Le lavage des mains de l'adulte et de l'enfant, avant et après le change ou le passage aux toilettes, est indispensable.

## *La désinfection du plan de change et des toilettes doit être effectuée après chaque passage.*

L'acquisition de la propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant et son autonomie. Elle est parfois synonyme de scolarisation en particulier pour les parents.

L'accompagnement de l'enfant dans cet apprentissage est indispensable. L'enfant est mis sur le pot lorsqu'il est prêt (pas avant l'acquisition de la marche).

Il est important de rappeler qu'un enfant ne peut être propre avant une maturation cérébrale et nerveuse suffisante, elle se termine vers l'âge de 18 mois.

Cet apprentissage doit se faire en continuité entre la maison et la crèche.

## 5- LE BIEN-ETRE

### L'ALIMENTATION

L'alimentation représente dans la vie de l'enfant, un des éléments essentiels pour son développement somatique, cérébral, mais aussi psychomoteur, social et affectif.

Le besoin de boire et de manger ne se limite pas à un apport de nutriments ; le repas constitue aussi un temps d'échanges privilégié avec l'adulte qui prend soin de lui.

L'alimentation est source de communication avec l'entourage et un moyen d'intégration sociale.

L'alimentation permet de satisfaire un besoin fondamental, vital mais aussi une réponse à un besoin d'échanges affectif de l'enfant avec ses proches et tout particulièrement avec ses parents.

Depuis septembre 2024, la cuisine centrale prépare et livre les repas en liaison chaude dans l'objectif de favoriser la qualité des repas, l'approvisionnement local et la réduction du coût carbone.

- *L'alimentation source du désir de vie :*

L'enfant va exprimer dès ses premières heures de vie des besoins physiologiques, tels que la faim, la soif. L'expression de ces besoins est *source de déplaisir*. L'enfant doit alors demander « à l'autre », le plus souvent sa mère, de satisfaire ce besoin.

En répondant à son enfant, la mère lui apporte *sécurité, amour, et nourriture psychique*, tout aussi indispensable à la survie.

- *L'alimentation source d'éveil affectif :*

A travers l'alimentation, l'enfant va passer *du plaisir physique au plaisir affectif* (satisfaction de téter, sucer...).

La tétée doit s'accompagner *de disponibilité* et *d'échanges*. Le repas est *un moment privilégié* entre l'enfant et l'adulte, un moment où l'adulte peut *apporter du plaisir* à l'enfant, mais aussi où l'enfant apprend à trouver par lui-même *sa propre satisfaction*.

## RÔLE DE L'ADULTE PENDANT LE REPAS

Le temps du repas doit être un moment de plaisir partagé. Ce plaisir est fondamental. Pour cela, l'adulte doit respecter l'enfant dans ses différents besoins et désirs : respecter son goût, son appétit, son rythme et son besoin d'autonomie.

### ▪ *Le respect du désir d'activité de l'enfant :*

Compte tenu de l'évolution de son développement psychomoteur, l'enfant va souhaiter progressivement *participer aux différentes activités* autour du repas. Il découvre *les instruments* du repas (biberon, cuillère...), en les touchants, il apprend à les utiliser.

L'enfant éprouve aussi le besoin *de manipuler les aliments*. Il est important de *le laisser* faire ces découvertes tout en gardant *une attitude éducative* : lui apprendre à manipuler les couverts tout en respectant ses possibilités motrices.

- Laisser l'enfant toucher les aliments
- Le laisser manger avec ses doigts
- Ne pas dire « c'est sale », « c'est pas bon » ...

### ▪ *Le respect de l'appétit de l'enfant :*

Chez l'enfant comme chez l'adulte, *l'appétit peut être fluctuant*. Un enfant en bonne santé physique et mentale ne se laissera jamais mourir de faim. Il faut donc *permettre à l'enfant de ne pas avoir faim*.

Un refus de s'alimenter de l'enfant ne doit pas être confondu avec un refus de la personne qui propose la nourriture.

A partir de 2 ans ½ *un enfant est capable d'évaluer son appétit* et de se servir.

- Ne pas forcer un enfant
- Ne pas remplir l'assiette, mettre une quantité adaptée

### ▪ *Le respect du goût de l'enfant :*

La perception du goût permet d'identifier 4 saveurs : sucré, salé, acide, amer.

Toutefois une alimentation est appréciée par son odeur, son aspect, son volume, sa consistance.

Le goût est donc une affaire *de communication*, mais possède une connotation affective et s'accompagne *de sensations de plaisir et de déplaisir*.

Il est important d'apporter précocement à l'enfant la possibilité de découvrir des saveurs variées : *sucré, salé, différents aromates...*

*La perception visuelle* est importante et intervient dans l'acceptation des aliments. Une *attitude positive* consistera à proposer un aliment nouveau, *à respecter l'attitude* de l'enfant à son égard. En cas de refus l'aliment pourra lui être *proposé plus tard* sous une autre forme.

Afin de stimuler son goût, il est important *de soigner la présentation*, de *présenter les aliments séparément*, *d'utiliser des récipients agréables*, *de marier les couleurs*, *de nommer les aliments*, de *verbaliser les sensations ou les réactions*.

### ▪ *Le respect du rythme de l'enfant :*

Au début de sa vie l'enfant manifeste son besoin de nourriture par des pleurs. Mais plus tard, les cris et les pleurs ne traduisent pas toujours ce besoin. Il sera donc important de ne

pas répondre systématiquement à l'enfant en lui proposant la tétée. Les cris peuvent être l'expression d'un mal être, d'un besoin de relation. C'est en connaissant le rythme de l'enfant, en l'observant, en ayant une attention vers l'enfant que l'adulte sera capable d'interpréter la signification de ces cris, de repérer son besoin de nourriture et d'y répondre de façon adapté au bon moment.

### **Conclusion :**

Au cours du repas, le professionnel veillera à créer une ambiance agréable et calme. Elle adoptera une attitude éducative.

L'adulte doit veiller à ce que le repas soit un réel moment de plaisir pour l'enfant

### ***Ainsi quel que soit son âge, l'enfant doit :***

- ✓ Etre installé confortablement
- ✓ Pouvoir dialoguer avec l'adulte
- ✓ Pouvoir toucher son biberon puis plus tard ses aliments.
- ✓ Favoriser son autonomie en fonction de ses compétences
- ✓ Un enfant ne doit pas être mis à table sur une chaise, tant qu'il n'a pas la possibilité de s'y installer seul. La position assise sur les genoux de l'adulte ou dans le transat sera à privilégier auparavant.
- ✓ L'adulte favorise la découverte d'aliments variés tout en respectant l'âge et les besoins nutritionnels de l'enfant.
- ✓ Présenter les aliments d'une façon agréable et les nommer sont des éléments importants. Par respect du goût, il est proposé de n'introduire qu'un seul aliment à la fois, de ne pas mélanger les aliments dans l'assiette.
- ✓ L'enfant sain « connaît » ses besoins alimentaires. Il faut respecter son refus et ne pas forcer, ni priver de dessert, mais proposer de goûter. Le repas doit permettre à l'enfant de connaître les différents aliments, d'utiliser les différents instruments. Le repas ne doit pas être source de conflit.
- ✓ L'enfant apprendra à attendre son tour pour être servi, à respecter la nourriture du voisin, à connaître ses limites.
- ✓ Doit être protégé à l'aide d'un bavoir

### ***A partir de l'âge d'1 an environ l'enfant :***

- Peut être installé à la table
- Doit être encouragé à découvrir progressivement le plaisir de tenir sa cuillère, puis à manger seul à son rythme (l'enfant à sa disposition une cuillère, tandis que l'adulte en a une autre)
- Le soutenir dans ses efforts, avec des paroles d'encouragement, de valorisation, le féliciter...
- Lui apprendre à reconnaître ce qu'il mange : lui présenter et nommer ce qu'il mange, ne pas mélanger les aliments, nommer les couleurs...

### ***A partir de 2 ans, on peut proposer à l'enfant :***

- D'utiliser une fourchette (qu'il réclame d'ailleurs pour imiter l'adulte)
- De participer à quelques préparations de repas (aider à mettre le couvert, laver des légumes...)

### **Lorsque l'enfant est seul à table :**

Pour des raisons diverses (rythme décalé, enfant fatigué...), l'enfant peut se trouver seul à manger.

- Recommander la présence de l'adulte, (raison de sécurité et de communication)
- Favoriser les échanges, la communication avec l'enfant, source de sécurité affective
- L'adulte peut goûter les mets, et alors engager une verbalisation autour de l'alimentation.

**Il est indispensable de laver ou de faire laver les mains de l'enfant  
avant et après les repas,  
l'exemple étant donné par l'adulte.**

**La place de l'allaitement:** durant l'entretien au cours de l'inscription, et pendant la période de familiarisation, l'alimentation de l'enfant, son rythme et l'allaitement seront abordés par la directrice. La période d'allaitement sera prise en compte. L'accueil mère / bébé sera adapté en fonction de chaque situation.

Les biberons sont donnés selon les besoins des enfants et à la demande. Ils sont préparés extemporanément et dans des conditions d'hygiène strictes. Les biberons stérilisés quotidiennement sont fournis par la structure ou les parents.

Les bébés boivent à la demande, selon leur rythme.

Le moment du biberon est un temps privilégié : Confort, calme et tendresse permettant de savourer cet échange privilégié entre l'adulte et l'enfant.

La diversification sera débutée par les parents, en accord avec le médecin traitant. La diversification sera ensuite continuée dans la structure le plus près possible de midi, en quantité progressivement croissante, ce qui amènera à diminuer d'autant le biberon de lait.

Les légumes de saison sont proposés à la cuillère et seuls afin que l'enfant leur attribue une saveur spéciale et qu'il développe son goût.

Les compotes sont proposées le plus souvent au goûter à la cuillère et si l'enfant le tolère, en quantité progressivement croissante.

La diversification alimentaire est personnalisée et, en accord avec les parents, les professionnels suivent les progrès de l'enfant, ses besoins, et respectent les régimes et les interdits alimentaires de chacun des enfants (PAI).

Les repas servis aux enfants sont préparés et livrés en liaison chaude. Les menus sont équilibrés, en variant les saveurs (les menus sont affichés devant chaque section). La préparation et la conservation des aliments répondent aux normes de qualité et de sécurité.

Les repas sont équilibrés sur la journée, adaptés en qualité et en quantité à l'âge de l'enfant, échelonnés afin de respecter le rythme de l'enfant.

Les repas sont servis à partir de 11 h 00 pour les bébés, et 11 h 30 pour les moyens et les grands.

La base du menu (en fonction de l'âge de l'enfant) : une entrée (crudité essentiellement), un plat protidique, des légumes cuits et féculents (facultatif), un produit laitier, un fruit frais ou une compote.

Le goûter, vers 15 h 30, est composé de fruit frais ou de jus de fruits ou de compote, d'un produit laitier et d'un féculent, d'une boisson (eau ou jus de fruits).

Les anniversaires sont fêtés à la crèche, ils sont l'occasion pour les enfants de partager un gâteau et quelques friandises.

#### *La salle de repas / activités de la crèche :*

Indépendante de la salle de vie, la salle mutualisée permet en dehors des heures de repas, de proposer des activités plus salissantes : peinture, collage, pâte à modeler, pâte à sel, cuisine...

Les repas sont organisés autour de **2 services**,

- **Pour les moyens** à partir de **11h** : favoriser le calme et respecter du rythme de l'enfant. Les enfants réveillés sont installés soit à table ou en relax (en fonction de leur développement moteur). Pour ceux qui dorment, leur repas est gardé en cuisine.
- **Pour les grands** à partir de **11h30** : stimuler leur autonomie. Ils sont servis à table. Une aide est proposée à l'enfant aussi souvent que nécessaire. L'enfant n'est pas forcé, il lui est demandé de goûter, afin de découvrir de nouvelles saveurs.

## LE SOMMEIL

Pour l'enfant, le sommeil est nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux.

Le respect du rythme de sommeil est fondamental : c'est une période de repos de l'organisme humain, nécessaire pour récupérer les facultés physiques et mentales. Les besoins de sommeil sont différents d'un enfant à l'autre.

Il est important de connaître les différentes phases de sommeil :

- L'endormissement,
- Le sommeil lent : réparateur de la fatigue physique,
- Le sommeil rapide : réparateur de la fatigue nerveuse, important pour l'équilibre psychologique de l'enfant,
- La phase intermédiaire : dispositif d'éveil.

L'équipe éducative doit rester à l'écoute des rythmes veille/sommeil de chaque enfant. Elle doit repérer les signes de fatigue de chaque enfant pour répondre de façon adaptée au besoin de sommeil de l'enfant.

Un enfant qui dort ne doit pas être réveillé pour manger par exemple.

Un enfant qui présente des signes de fatigue (grognon, bâille, se frotte les yeux...) doit être couché.

Pour ces raisons, il faut respecter :

- Le réveil naturel de l'enfant,
- Les rituels d'endormissement,
- Les besoins de sommeil.

L'enfant dormira dans un lit adapté, respectant les normes européennes de sécurité. Le professionnel doit accompagner l'enfant dans son endormissement et veiller régulièrement au bon déroulement de son sommeil. Elle adaptera son attitude aux habitudes d'éveil de l'enfant.

Ce rythme se modifie au fil des mois quand il s'agit des bébés.

Quant aux plus grands, ils dorment généralement après le repas du midi.

L'enfant doit se sentir en sécurité pour s'endormir. La sieste « réveille » parfois chez les enfants, l'absence des parents et un sentiment d'insécurité.

La crèche dispose de deux dortoirs (dont un accolé à la salle de vie) comprenant autant de lits ou de couchettes (selon l'âge de l'enfant) que nécessaire :

- **Les bébés** sont couchés dans des lits hauts à barreaux ou adaptés, autant de fois qu'ils en expriment le besoin et selon leur rythme. Le professionnel reste présent dans le dortoir jusqu'à l'endormissement de l'enfant, puis surveille le dortoir pour s'assurer du bon déroulement du sommeil de chaque enfant.
- **Les moyens** sont couchés dans des lits bas, à barreaux ou des lits adaptés. Une sieste est nécessaire pour certains le matin, et une seconde dans l'après-midi. Les enfants ne sont pas réveillés, l'équipe favorisera un réveil échelonné. La surveillance du matin est identique à celle des bébés. L'après-midi, un adulte restera dans le dortoir pour permettre ce réveil progressif et en douceur.
- **Les grands** sont couchés sur des couchettes. Les couchettes leur permettent de monter ou descendre seul de leur couchage. La sieste a lieu vers 13h. Un adulte doit rester en permanence dans le dortoir. Le professionnel a un rôle rassurant et permet un endormissement en sécurité et dans le calme. Le réveil se déroule de façon échelonnée, en douceur, au rythme de chacun. L'enfant peut se lever dès qu'il est réveillé, tout en respectant le sommeil de ses camarades.  
L'adulte reste à proximité des enfants par mesure de sécurité, pour répondre à leurs demandes, les réconforter, mais aussi parfois pour éviter le chahut des plus grands.

Le professionnel prend soin de respecter les habitudes des enfants, ce qui les rassure et les réconforte :

- *le doudou* : objet permettant une transition entre la maison, les parents et ce qui ne l'est pas.
- *Une sucette...*

Tous ces objets aident l'enfant à gérer son angoisse de la séparation qui, au moment du coucher réapparaît parfois intensément.

Le professionnel respecte la demande de l'enfant. Dans chaque section, un espace de repos est protégé et aménagé à l'abri du jeu des autres.

Le sommeil est aussi une affaire d'éducation, l'équipe joue un rôle non négligeable. Le professionnel prend le temps de coucher chaque enfant et si cela est nécessaire, pour certain, reste auprès de lui le temps qu'il s'endorme sinon, elle doit l'accompagner dans son endormissement.

## **6- L'EVEIL**

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels »  
(Article 5 : Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)*

- Développement de l'éveil artistique des tout-petits dans les établissements, en s'appuyant sur les différents services de la ville ;**

Objectifs :

- Permettre aux tout-petits de s'éveiller, en proposant des activités diverses et variées

Moyens :

- Création d'un partenariat avec le conservatoire de musique de la ville
- Communication des évènements culturels aux familles
- Organisation d'un travail préparatoire pour l'équipe, les enfants et les parents
- Sorties à la médiathèque avec les parents,
- Spectacles de contes 2 fois par an,
- Histoires partagées avec les familles, contes Kamishibaï créés en crèche
- Formation des agents (chants, comptines...)
- Participation aux activités proposées par la ville et adaptées à l'âge des enfants.
- Interventions des micro-folies itinérantes
- Partenariat Universcience à partir de 2025



- Favoriser la prise en compte du rythme de l'enfant**

Chaque enfant a un rythme de développement en fonction d'éléments qui lui sont propres, sa personnalité, sa croissance, ses modalités de communication, les sollicitations extérieures...

Bon développement ne veut pas dire précocité dans les acquisitions motrices mais harmonie et précision du geste, chaque évolution étant individuelle. L'enfant ne progresse pas dans tous les domaines en même temps, mais étape par étape : *c'est la notion de paliers de développement.*

Le professionnel s'adaptera au rythme de l'enfant et à son évolution.

- Respecter la motricité libre de l'enfant :**

Il ne faut pas mettre un enfant dans une position qu'il ne peut pas acquérir ou quitter de lui-même, car dans ce cas, on le rend dépendant de l'adulte. Favoriser les pieds nus permet à l'enfant, outre les sensations tactiles, de se propulser lorsqu'il fait du quatre pattes et de favoriser sa stabilité.

Les professionnels doivent veiller au confort vestimentaire de l'enfant accueilli. Il ne doit pas être gêné dans ses mouvements par ses vêtements.

Laisser l'enfant expérimenter par lui-même, est le meilleur apprentissage pour que l'enfant connaisse son corps, son équilibre et ses limites.

- **Favoriser découverte et exploration**

L'adulte laisse l'enfant aller librement jusqu'au bout de son apprentissage et n'intervient qu'en cas de nécessité (sécurité).

L'attention que l'adulte porte à son activité est perçue par l'enfant qui se sent soutenu de manière indirecte et non intrusive. Le regard de l'adulte est structurant pour lui. Sa parole, la mise en mots de ce que fait l'enfant, de ce qu'il manifeste, participe à ce climat affectif. L'enfant a besoin de moments où « il ne fait rien ». L'enfant hyper stimulé voit son attention détournée de choses simples, comme la découverte de ses mains ou l'apprentissage d'une position, qui peuvent l'occuper de longues minutes.

### **Ne pas faire à la place de, ne pas laisser faire (au sens de l'abandon), mais permettre de faire seul.**

- **L'éveil et les jeux**

L'activité manipulatrice, la découverte de son corps permettent à l'enfant d'être maître de lui-même (*attraper, s'asseoir, marcher, pousser, tirer, tomber*) et de découvrir la réalité qui l'entoure (*chaud, froid, liquide, solide*). Pour que l'enfant prenne conscience de ses possibilités (*de sa créativité et de son imagination*), il est souhaitable et nécessaire de favoriser son autonomie.

L'adulte commentera les expériences de l'enfant et suscitera le dialogue. Il reste présent pour l'encourager et lui donner confiance en lui.

Ses faits et gestes quotidiens seront protégés par la présence de l'adulte. Ses diverses expériences enseignent à l'enfant une connaissance positive des frontières de son corps et des limites de ses désirs.

- **L'évolution :**

Tout petit, entre ses périodes de sommeil, l'enfant est installé à plat-dos sur le tapis de sol avec des objets à voir, à entendre, à manipuler, à sentir.

Petit à petit, l'enfant essayera de se retourner, se retournera dos-ventre, puis ventre-dos ; plus tard, il se redressera sur les bras et sur les genoux, rampera, passera naturellement d'une étape à l'autre.

### ***L'enfant ne doit pas être mis dans une position qu'il ne maîtrise pas de lui-même.***

Dans les premiers mois, l'enfant observe, regarde ses mains, les suce, les attrape, suit des yeux : c'est une période de découverte. L'adulte l'installera de courts moments sur le tapis (*sur le dos*), avec à sa portée des jouets différents et colorés. L'enfant apprendra à maîtriser ses gestes, cherchera à attraper les objets disposés autour de lui, et ses efforts l'amèneront à se mettre sur le côté, puis à se retourner. Au fur et à mesure de son éveil, la mise « au tapis » est plus longue, l'enfant découvre le monde extérieur et les autres, devient plus habile dans ses gestes.

Petit à petit, l'enfant découvrira l'espace (*rampe, marche à quatre pattes*) : c'est une activité

dominante où la manipulation est très développée. L'enfant prend un grand plaisir au jeu, son activité est permanente, variée, peu suivie dans le temps. Il est sérieux et absorbé.

Après cette étape, les relations avec les autres enfants sont plus importantes et c'est le début de « l'agressivité », des conflits et de la possession.

L'enfant cherche à imiter l'adulte ou les autres enfants. L'adulte favorise cette expression en le faisant participer à la vie quotidienne. Il veut devenir grand et fait l'apprentissage, par ses activités et sa parole, de son insertion à la vie sociale.

- **Le jeu libre :**

L'enfant a des besoins affectifs (*être entouré*), des besoins vitaux (*boire, manger, dormir*), des besoins d'activités (*être actif, bouger*).

Le jeu est une activité libre, spontanée, naturelle, de plaisir, de découverte et de partage qui implique toutes les capacités de l'enfant au fur et à mesure qu'elles se développent (*sensorielles, motrices, verbales*). Dans la vie du jeune enfant, le jeu prend une place de plus en plus importante à mesure que le temps de sommeil diminue.

Le jeu commence aux premières interactions parents-enfant.

C'est l'activité principale de l'enfant.

C'est un moyen d'apprentissage, d'expression qui permet à l'enfant de construire sa personnalité. Il a une valeur essentielle pour son développement. Ces temps d'activité autonome n'ont pas seulement pour but d'occuper l'enfant, mais de favoriser la prise de conscience de lui-même, de son corps et des autres enfants de son entourage.

Le jeu peut être un intermédiaire affectif et une source de dialogue entre l'adulte et lui-même.

Les jouets sont des accessoires des jeux qui favorisent l'éveil et l'épanouissement de l'enfant.

L'aspect éducatif des jouets est secondaire, éviter de faire « jouer utile », veiller à ce que les jeux pour enfants restent des jeux pour enfants. L'activité est axée sur le respect de l'enfant et non sur une volonté de l'adulte.

L'enfant découvre et explore le matériel adapté à son âge.

**L'enfant doit rester acteur de son jeu.  
La liberté du choix est la règle fondamentale du jeu.  
L'enfant existe par le jeu,  
il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue.**

La « dispute » d'enfants autour de mêmes jouets est une réaction naturelle qui représente l'envie d'éprouver le même plaisir que l'autre ; l'important est de montrer à l'enfant qu'il est capable d'éprouver le même sentiment avec un jouet similaire. L'enfant apprend à résoudre lui-même ses conflits.

Que l'enfant soit petit ou plus grand, l'adulte sera toujours attentif aux jeux de l'enfant, car par eux, l'enfant fait appel à son imaginaire, à sa créativité.

L'adulte n'a pas besoin de proposer de jeux sophistiqués, mais il est préférable d'offrir une variété des jouets et une diversité des matériaux. L'enfant doit pouvoir choisir ses jeux.

- ***Les activités libres/activités proposées :***

Les activités proposées aux enfants évoluent selon leur âge et leurs demandes. Elles font appel aux différents sens de l'enfant et lui font découvrir le monde extérieur.

Un travail en étroite collaboration est fait avec la médiathèque pour sensibiliser les enfants aux livres et à la lecture.

Elles favorisent la créativité, l'imagination, l'apprentissage et la socialisation (*seul ou à plusieurs*). Les jeux peuvent être accessibles (*sans l'intervention de l'adulte*), rangés (*toujours à la même place, c'est un repère pour l'enfant*), propres, entiers (*sinon aucun sens et risque de mise en échec*), présentés de façon simple et permanente. L'enfant dispose de jeux d'imitation, symboliques, coin livres, coin repos....

Le libre choix répond au besoin de l'enfant (*attention à trop d'objets qui risquerait d'égarer son choix*).

Lors des jeux spontanés, l'enfant prend plaisir à faire seul.

➤ Jeux de rôles, jeux d'imitations, jeux symboliques :

Miroir (*âge où l'enfant se regarde, s'embrasse*), déguisements, téléphone, accessoires docteur, accessoires coiffeur, coin pouponnes, coin cuisine, coin lingerie, ménage, coin voitures, garage, coin bricolage, ferme, coin jeu de cache-cache (*ex : maison avec rideaux*), coin repos (*besoin de l'enfant de se nicher, de se reposer*).

➤ Jeux de motricité, motricité large (coordination) :

Tricycle, porteurs, balles, ballons, toboggan, escalier, échelle, mur d'escalade (*apprentissage des fonctions motrices*), parcours d'obstacles (*aide l'enfant à confirmer son équilibre, coordination muscles corps*), relaxation, piscine à balles, expression corporelle (*jeux dans l'espace, découverte du corps*), marcher, ramper, courir, sauter, grimper, se coucher.... Jeux avec foulards, petits sacs de riz, jardin (*espace de liberté, expressions motrices et vocales*).

L'utilisation de l'aire de jeux extérieurs pourra être proposée chaque jour aux enfants.

➤ Jeux de manipulation, motricité fine :

Jeux tactiles, jeux d'emboîtements et d'encastrement, jeux de construction, jeux d'assemblage

- ***Les activités proposées :***

Peinture, pâte à sel, modelage, cuisine, jardinage, sable, semoule, jeux d'eau, découpage, collage, dessin, gommettes, histoires, chansons, parcours motricité, diapositives, éveil musical, sorties, jeux éducatifs, jeux moteurs, jeux sensoriels, jeux de manipulation, jeux de rôles, livres...

Ces jeux sont proposés par l'adulte. Il y a un cadre, des règles expliquées à l'enfant avant l'activité. Le jeu n'est pas à la disposition de l'enfant. Il est sorti, puis rangé après l'activité. Elles favorisent la créativité, l'imagination, l'apprentissage, la socialisation et le respect des règles. Les activités proposées sont adaptées aux capacités de l'enfant afin de ne pas le mettre en situation d'échec. Le matériel utilisé est simple afin que l'enfant puisse agir seul, être acteur. Respect de l'enfant solitaire, ne pas toujours privilégier le groupe.

➤ Activités ponctuelles, organisées et programmées.  
graphisme (*feutres, pastels, crayons,...*), collage, découpage, déchirage, gommettes, peinture, modelage (*pâte à modeler, pâte à sel, terre,...*), transvasements (*sable, semoule, eau, pâtes, riz,...*), cuisine, jardinage, lecture, Kamishibaï, spectacle de marionnettes, éveil musical (*instruments, chansons, CD*), comptines, jeux de doigts, éveil corporel (*danses, parcours,....*), relaxation, jeux moteurs : parcours, piscine à balles, jeux éducatifs (*jeux associant image, langage, son, manipulation*), enfilage de perles, grille avec clous, bonhomme à reconstituer, jeu d'images, jeu d'observation, jeu d'association, jeu sonore, jeu tactile...

## **Intérêts :**

- \* **L'éveil musical :**
  - Apprendre à écouter
  - Suivre un rythme
  - Développer le langage et la mémorisation
  - Découvrir les parties du corps et leur capacité
- \* **L'éveil culturel et artistique :**
  - Développer le plaisir de la lecture, des contes
  - Développer le plaisir de l'art
  - Développer la créativité, l'imaginaire
- \* **Les jeux tactiles :**
  - Développer la sensation du toucher
  - Donner au corps (*la main ou autre partie du corps*) le pouvoir d'imaginer, de reproduire
  - Apporter la notion du dedans, du dehors, volume (*base des mathématiques !*)
- \* **Les activités motrices :**
  - Permettre de se défouler, bouger, conquérir l'espace
  - Maîtriser le tonus
  - Acquisition par rapport à l'autonomie
- \* **Les jeux d'eau :**
  - Permettre de se défouler et de se relaxer en même temps
  - Prendre conscience de la notion de temps et d'espace
  - Contrôler les sphincters en versant, en remplissant ou en vidant
- \* **Les jeux d'imitation et les jeux symboliques :**
  - Apprendre en jouant à « faire semblant »
  - S'identifier aux personnes qui l'entourent, l'enfant construit sa personnalité, son identité



**« L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue »**  
**(Jean Epstein)**

### **Les Jeux, les activités favorisent :**

Plaisir, découverte, spontanéité, manipulation, expérimentation des sens, apprentissage, autonomie, relations, échanges, partage, socialisation, observation, prise de conscience de ses possibilités et de ses limites, créativité, imagination, être actif, vocabulaire, langage, communication, libérer des émotions, des sensations, des pulsions (*colère, violence, peur, joie*), prise de conscience de son corps, prise de conscience de l'environnement, de l'espace, épanouissement, développement psychomoteur

### **COMPORTEMENT DE L'ADULTE PENDANT L'ACTIVITE :**

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir"*  
*(Article 4 : Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)*

- ✓ L'adulte propose des activités riches, stimulantes, variées et adaptées,
- ✓ L'adulte explique les consignes,
- ✓ Il laisse évoluer l'enfant à son rythme,
- ✓ Il laisse le choix à l'enfant de participer ou non,
- ✓ L'adulte intervient le moins possible, entre dans le jeu si l'enfant le sollicite, il ne fait pas à sa place,
- ✓ Il rend l'environnement propice au jeu (*tranquillité pour que l'enfant poursuive son jeu autant qu'il en a envie*),
- ✓ Il donne des limites,
- ✓ Il aide à l'intégration,
- ✓ Il doit laisser l'enfant prendre des risques (mesurés), faire des tentatives en assurant sa sécurité,
- ✓ Il laisse l'enfant jouer à sa manière, même s'il utilise les jouets différemment que prévu,
- ✓ L'adulte met tout en œuvre pour favoriser l'activité autonome de l'enfant afin qu'il acquiert des expériences participant à son développement psychomoteur,
- ✓ L'adulte est à l'écoute (*répond aux besoins de l'enfant*), observe et évalue les progrès de ce dernier, son évolution motrice, son comportement seul et avec les autres,
- ✓ L'adulte est disponible, discret, tolérant, patient et respectueux envers l'enfant,
- ✓ Il encourage, félicite, sécurise en verbalisant,
- ✓ Il fait respecter les règles : attendre son tour, respecter le matériel, respecter les consignes, respect de l'autre, respect du corps... Ce qui permet à l'enfant de se structurer et de l'amener à la socialisation,
- ✓ Le jeu permet une relation privilégiée entre l'enfant et l'adulte, ce moment doit être un véritable plaisir réciproque.

#### ■ **Interruption du jeu :**

Interrompre une activité, c'est empêcher l'enfant de s'exprimer au travers de son activité. Si c'est nécessaire, il faut :

- Informer l'enfant et lui donner la raison (« *dans 5 minutes nous allons arrêter l'activité car c'est le moment d'aller manger* »),
- Expliquer ce qui va se passer,
- Lui accorder un peu de temps pour terminer ce qu'il est en train de faire.

Les langages peuvent être mimiques, gestuel et verbal. Ils sont le propre de la communication.

Au cours de sa vie fœtale, le petit d'homme perçoit déjà les bruits. Dès sa naissance, le nourrisson est soumis au bain sonore du groupe dans lequel il est éduqué.

L'adulte, par le langage, invite l'enfant à se reconnaître (vocalises) et à communiquer avec les autres. Il permet l'ouverture de relations avec lui dès le plus jeune âge, ne serait-ce que par le son et la tonalité.

**L'adulte sera attentif à commenter ses activités et celles de l'enfant, à prévenir de tout changement de situation et à favoriser le dialogue.**

#### ■ *Moyens mis en œuvre pour les activités :*

Les ateliers sont lumineux et offrent à chacun selon son âge ou son humeur des activités différentes.

Les espaces partagés :

- Salle de motricité/ parentalité
- Jardin, aire de jeux extérieurs
- Ludothèque

**Espace bébés dans la salle de vie** : équipé de matelas et de coussins colorés qui attirent l'attention des tout-petits. Un espace de psychomotricité pour les plus grands avec un toboggan, une nacelle et une piscine à balles, un coin bibliothèque et musique à l'écart du coin jeux où les enfants peuvent s'asseoir, un coin dînette.

Pour les activités plus calmes, des tables et chaises sont à la disposition des enfants dans les ateliers et dans les sections.

La crèche dispose aussi d'un jardin aménagé d'une structure de jeux, permettant de profiter des journées ensoleillées. Les enfants auront à leur disposition : des vélos, des ballons, des porteurs...

# L'AMÉNAGEMENT D'UN ENVIRONNEMENT SÉCURISANT ET STIMULANT

« *J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil* »  
(Article 8 : Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)

L'arrêté du 31 août 2021 crée un référentiel national relatif aux exigences applicables aux Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.

Le référentiel comporte des recommandations et des obligations dans les domaines suivants :

- Accessibilité/sécurité, sureté,
- Surfaces et volumes des espaces intérieurs, éclairages et luminosité, qualité de l'air et sonorité, température, organisation de l'accueil du public et sécurisation des espaces d'accueil,
- Organisation des zones d'entrée, des espaces de change et de sommeil et des sanitaires enfants, de la biberonnerie, des espaces techniques et nécessaires pour la direction, les réunions et entretiens ;
- Surface et configuration des espaces extérieurs,
- Matériel et équipement,
- Affichages requis en direction du public et des personnels

*L'espace* est essentiel pour les expérimentations, les relations, la découverte de sensations et l'expérimentation du mouvement. Il doit offrir suffisamment de place pour que l'enfant puisse se mouvoir et se déplacer librement en toute sécurité.

Il a besoin parfois d'être limité avec aménagement de coins spécifiques aux nourrissons pour les protéger des plus grands et pour leur proposer des espaces à leur échelle.

L'enfant allongé sur le tapis a une plus grande liberté de mouvement.

Il faut veiller à varier ces lieux de vie pour permettre les découvertes de l'enfant qui peut, dans le cadre de l'accueil, profiter des locaux collectifs proposés par l'établissement.

*Le sol* doit être ferme de préférence, permettant un soutien stable de l'enfant.

L'utilisation *des transats* doit être momentanée et rare. L'enfant allongé sur le tapis a une plus grande liberté de mouvement. Il faut aussi privilégier le contact corporel avec l'enfant au moment de la prise des biberons.



*Les chaises* seront à hauteur d'enfant pour qu'il puisse avoir *les pieds au sol* et pour qu'il puisse *s'asseoir et se lever facilement*.

*Matériel, jeux et mobiliers* doivent être faciles à entretenir et adaptés à l'âge de l'enfant. Le matériel de puériculture doit répondre aux normes européennes de sécurité et d'hygiène.

L'aménagement de coins protégés ne doit pas être oublié pour que l'enfant puisse être tranquille et se sentir en sécurité.

Des espaces de découvertes variés permettent à chacun de choisir et de faire à son rythme. Dans chaque section, l'espace est aménagé en fonction de l'âge de l'enfant et de son développement :

**L'observation de l'adulte permet de savoir ce qu'il faut améliorer, modifier ou réorganiser. L'aménagement peut changer au cours de l'année en fonction de l'utilisation qui en est faite par les enfants, de leurs besoins et de leur sécurité.**

- Espace des « Bébés »

La découverte du corps et l'éveil des sens seront encouragés par les jouets et le comportement de l'adulte.

Espace délimité, douillet (tapis) permettant à l'enfant de se mouvoir librement (*dos, ventre, ramper...*) avec des jouets à portée de main afin qu'il puisse attraper seul.

Préférer les couleurs vives et contrastées, des jeux sensoriels, des mobiles en relief...

L'espace jeu doit être évolutif, suivre le développement de l'enfant, barrières afin que l'enfant puisse s'agripper.

- Espace des « Moyens / Grands »

L'aménagement de l'espace proposera des activités très diversifiées pour répondre à leurs nombreux besoins, comme les jeux moteurs (*pour grimper, escalader, courir, sauter, tirer, pousser, porter.... librement*), le chant, les histoires et les jeux sensoriels et de manipulation (*toucher, voir, remplir, transvaser, emboîter...*).

Des petits coins à thèmes sont installés (*livres, repos, dînette, voitures, poupées, déguisements, docteur...*).

L'enfant peut choisir, explorer selon son rythme et ses envies.

Des activités dirigées sont proposées qui favorisent la créativité et la concentration.



Une aire de jeux extérieurs a été aménagée afin de permettre aux enfants d'être à l'extérieur en sécurité.

Des animations particulières rythment la vie de l'établissement telles que la semaine du goût, la fête de Noël, le carnaval, la kermesse de fin d'année...

## **PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE FILLE/GARÇON**

Un des grands principes de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant pour grandir en toute sécurité se base sur l'égalité fille/garçon :

*« Fille ou garçon,  
j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles,  
en dehors de tout stéréotype.  
Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent.  
C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité »  
(Article 7 : Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant)*

Les professionnels des crèches ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les stéréotypes. Les jeunes enfants observent celles et ceux qui prennent soin d'eux. Ils peuvent ainsi intérioriser très tôt les stéréotypes de genre.

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les filles et les garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités.

Pour cela, les salles de vie sont aménagées afin de permettre à chaque enfant de se diriger librement sur un jeu/jouets en fonction uniquement de ses envies :

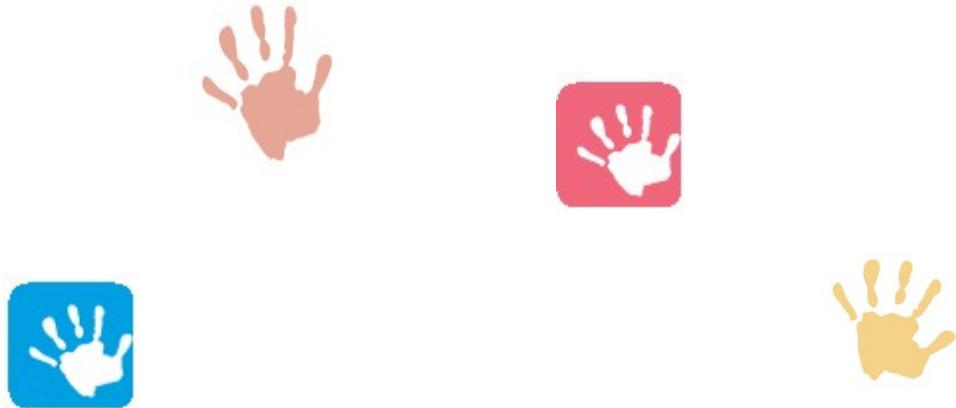
- Espace lecture
- Espace dinette
- Espace bricolage
- Espace jeux de construction
- Espace voitures
- Espaces jeux de ballons
- Costumes/déguisements ...

Les déguisements proposés ne sont pas distingués en fonction du sexe de l'enfant. Ainsi, un garçon peut se déguiser en princesse et une fille en chevalier. Le seul critère reste leur envie.

**La mixité des personnels** dans l'accueil, l'éducation et le soin des enfants est un facteur d'égalité car elle offre aux enfants des modèles et des relations plus riches. Les crèches favorisent et valorisent cette mixité. Toutefois, ces métiers ne sont pas encore attractifs pour les hommes. Actuellement, un agent est affecté au quotidien auprès des enfants. Un pédiatre et un psychologue interviennent ponctuellement.

Cette mixité du personnel permet également de transmettre une autre image auprès des familles. Elle montre qu'un homme peut également s'occuper d'un bébé ou d'un enfant. Elle questionne sur le rôle du père, de sa place au sein de la famille, dans la société. On constate que de plus en plus de pères s'impliquent dans le quotidien de la crèche, déposent ou viennent chercher leur enfant, participent à la période de familiarisation, se présentent aux élections de parents, participent aux gouters parentaux, aux festivités... Cette ouverture sur la mixité des familles permettra aux enfants d'évoluer dans ce principe d'égalité fille/garçon.

*« Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants »*  
*(Article 5 de la Charte Nationale de Soutien à la Parentalité)*



*Ce projet pédagogique n'est pas abouti.*

*C'est un écrit en devenir qui peut être redéfini, repensé à tout moment pour un mieux être de l'enfant, de sa famille et de l'équipe.*

*Il est réactualisé au minimum tous les 5 ans avec la participation du personnel*